

Cyberjustice et Intelligence artificielle : perspectives juridiques

SYLLABUS ET PLAN DE COURS

(Laboratoire de cyberjustice, local B-2215)

1. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU COURS

L'accès à la justice est une question cruciale pour tous les pays. Dans les démocraties occidentales, l'observateur note la récurrence des maux de la justice : les coûts et les délais. La complexité constitue un autre facteur qui éloigne les citoyens de leur système de justice. Ces facteurs accentuent l'exclusion des plus pauvres du développement économique et de ses externalités positives. Ils donnent également l'impression d'une justice déconnectée des préoccupations citoyennes. Dans ce contexte, l'accès à la justice apparaît indissociable des avancées au plan social, économique ou politique. Pourtant, les budgets alloués à la justice ont tendance à stagner, voire à diminuer en temps de raréfaction des ressources publiques. Les technologies de l'information et de la communication, sans prétendre régler l'ensemble des maux affectant la justice, peuvent contribuer à en atténuer certains effets. L'émergence de certains outils d'intelligence artificielle (IA) participe de cette contribution des technologies à l'accès au droit et à la justice en assurant, dans une certaine mesure, une autonomisation du justiciable. Le vocable cyberjustice comprend ces technologies de l'information, y compris les outils d'IA.

Les années 1990 sont marquées par la numérisation croissante des activités sociales et l'ouverture d'Internet au grand public. Le recours aux technologies suscite l'espoir d'un possible abaissement des délais et des coûts judiciaires. Cette vision managériale doit bien sûr être relativisée au regard de l'examen des initiatives conduites dans le champ de la justice. En effet, on note, d'une part, que malgré l'investissement d'importants fonds publics, l'informatisation des tribunaux est extrêmement disparate à l'échelle nationale et globale et, d'autre part, que les coûts et les délais de traitement des affaires continuent de constituer un obstacle à un accès effectif aux tribunaux pour la plupart des justiciables. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'exacerber plusieurs de ces difficultés. Elle pourra aussi servir d'accélérateur. Mais la numérisation et la mise en réseau ne sont pas de simples opérations techniques. Elles commandent une importante réflexion sociojuridique afin d'en bien saisir les incidences multiples.

C'est dans ce contexte qu'a vu le jour le Laboratoire de cyberjustice de Montréal à la fin des années 2000. Il vise à répondre à une problématique complexe, mais clairement identifiée : comment mettre les technologies de l'information au service d'un meilleur accès au droit et à la justice ? Conçu comme un espace de recherche et de collaboration, le Laboratoire est une structure où les processus de justice sont modélisés et repensés afin de mieux répondre aux attentes des justiciables. Il compte sur une équipe internationale multidisciplinaire de près d'une cinquantaine de chercheurs provenant d'une vingtaine de centres de recherche et d'universités et d'une quarantaine de partenaires des secteurs public, privé et

communautaire. Son approche multidisciplinaire lui permet d'appréhender les thèmes de la justice sous tous les angles et, ainsi, de repenser le règlement du conflit afin de répondre aux besoins contemporains des justiciables et d'adapter la justice à la numérisation, à la mise en réseau et aux outils d'IA. Le Laboratoire peut aussi compter sur des partenaires publics, comme les tribunaux, les barreaux, les ministères et les organisations internationales afin d'assurer une caisse de résonance à ses travaux et une mise en œuvre de ceux-ci par les acteurs concernés.

Fer de lance au niveau national et international, l'Université de Montréal et l'Université McGill ont réussi à faire du Laboratoire de cyberjustice le lieu central des travaux de recherche relatifs à la cyberjustice. L'équipe du Laboratoire a acquis une solide expertise en matière de résolution extrajudiciaire des litiges, grâce à plusieurs projets concluants menés, dès le milieu des années 1990, par le professeur Karim Benyekhlef (CyberTribunal, eResolution ou encore ECODIR- Electronic Consumer Dispute Resolution, financé par la Commission européenne). Depuis sa création, le Laboratoire a élargi ses champs d'intervention en se penchant sur les cours de justice et les tribunaux administratifs tout en poursuivant ses travaux novateurs dans le champ du règlement en ligne des conflits (Online Dispute Resolution) et en développant également des outils d'intelligence artificielle (chatbots/agents conversationnels- JusticeBot).

L'objectif de cette école d'été est de diffuser l'état actuel des connaissances du Laboratoire, tout en offrant l'opportunité unique aux participants de côtoyer et d'échanger avec des experts réputés dans le domaine de la cyberjustice.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Le cours sera sous forme d'exposés magistraux, de tables rondes, de simulations et de séances de discussion. Le cours sera donné en français. Toutefois, certains des conférenciers invités présenteront en anglais.

3. MODE D'ÉVALUATION

Travail maison : 80 % + Blogue : 20%

Les étudiants devront rédiger un travail individuel sous la forme d'un *take home* et d'un blogue :

1. *Take-home* : Deux (2) questions qui porteront sur l'un ou l'autre des cours offerts. Le take-home comporte quinze (15) pages au maximum en Times New Roman, taille 12, interligne et demi (80 %). Les questions seront dévoilées à la dernière séance (8 juin 2024).
2. *Blogue* : Rédaction d'un (1) billet de blogue sur un thème au choix s'inscrivant dans les sujets abordés durant l'École d'été d'un maximum de quatre (4) pages en Times New Roman, taille 12, interligne et demi. (20 %). Les meilleurs billets pourront être publiés sur le site Internet du Laboratoire de cyberjustice.

Le take-home et le billet de blogue devront être déposés sur *Studium* au plus tard le jeudi 27 juin 2024 avant 16h00.

Une **pénalité de 20 %** sera imputée par jour de retard.

4. PLAN DES ACTIVITÉS

DATE		SÉANCES	CONFÉRENCIER.ÈRE.S
Lundi 3 juin	AM 9h-12h	Introduction à la cyberjustice	Prof. Karim BENYEKHFLEF
	PM 13h-16h	Table ronde : Le Règlement européen sur l'IA	Prof. Yves POULLET Prof. Rosario DUASO CALES Harold ÉPINEUSE Modération par Prof. Karim BENYEKHFLEF
Mardi 4 juin	AM 9h-12h	Approche européenne de la cyberjustice	Harold ÉPINEUSE
	PM 13h-16h	Vie privée et cyberjustice	Prof. Rosario DUASO CALES
Mercredi 5 juin	AM 9h-12h	Loi pénale et sujet de droit à l'ère des algorithmes policiers : études de cas sur le trafic humain et la pornographie juvénile	Gabriel LEFEBVRE
	PM 13h-16h	Désinformation à l'heure de l'IA – Un challenge pour la démocratie ?	Prof. Yves POULLET
Jeudi 6 juin	AM 9h-12h	La cyberjustice et les groupes marginalisés	M ^e Sarit MIZRAHI
	PM 13h-16h	Simulation de procès en salle virtuelle	Prof. Nicolas VERMEYS
Vendredi 7 juin	AM 9h-12h	Séance hybride Montréal et Nice (France) Atelier Non Fongible Tokens (NFT) : de leur création aux enjeux juridiques	M ^e Vincent DE BONNAFOS
	PM 13h-16h	ODR- Online Dispute Resolution	M ^e Valentin CALLIPEL
Samedi 8 juin	AM 9h-12h	Blockchain & résolution des conflits : un mariage de raison ?	M ^e Erwan JONCHÈRES

5. PLAN DES SÉANCES

SÉANCE 1 Lundi 3 juin / 9h-12h

INTRODUCTION À LA CYBERJUSTICE ET AUX OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Conférencier :

Karim **BENYEKHLEF**, professeur, directeur du partenariat AJC, Faculté de droit de l'Université de Montréal et Directeur du Laboratoire de cyberjustice

Présentation du cours

- Les maux de la justice
 - o Baisse du nombre de dossiers
 - o Coûts et délais
- La cyberjustice
 - o Définition
 - o Incidences
- Le rôle du rituel
- Les incidences de l'intelligence artificielle
- Les travaux du Laboratoire de cyberjustice

Lectures obligatoires

- Karim BENYEKHLEF et Jie ZHU, « **À l'intersection de l'ODR et de l'intelligence artificielle : la justice traditionnelle à la croisée des chemins** » (2020) 25 *Lex Electronica* 34-70. En ligne : <https://www.lex-electronica.org/s/2014>
- Nicolas W. VERMEYS et Karim BENYEKHLEF, « **Premiers éléments d'une méthodologie de réformation des processus judiciaires par la technologie** », dans Daniel LE MÉTAYER (dir.), *Les technologies de l'information au service des droits : opportunités, défis, limites*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 207. En ligne : http://cyberjustice.openum.ca/files/sites/102/VERMEYS_BENYEKHLEF1.pdf
- Karim BENYEKHLEF, « **La résolution en ligne des différends de consommation : un récit autour (et un exemple) du droit postmoderne** » dans Pierre-Claude LAFOND, dir., *L'accès des consommateurs à la justice*, Cowansville, Yvon Blais, 2010, 89-117. En ligne : <http://cyberjustice.openum.ca/files/sites/102/ODR-recit-postmoderne.pdf>
- Karim BENYEKHLEF, « **Online Consumer Dispute Resolution: a narrative around (and an example of) postmodern law** », 21 (2016) *Lex Electronica* 57. En ligne : <http://www.lex-electronica.org/s/1507>.
- Karim BENYEKHLEF, « **L'intelligence artificielle et les principes de justice fondamentale** », (2018) *Options politiques/Policy Options*. En ligne : <http://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/february-2018/lia-et-nos-principes-de-justice-fondamentale/>.
- Karim BENYEKHLEF et Jie ZHU, « **Intelligence artificielle et justice : justice prédictive, conflits de basse intensité et données massives** », (2018) 30 *Les Cahiers de propriété intellectuelle* 789-826.

En ligne : <https://www.lescpi.ca/articles/v30/n3/intelligence-artificielle-et-justice-justice-predictive-conflits-de-basse-intensite-et-donnees-massives/>

- Site Web du Laboratoire de cyberjustice : <http://www.cyberjustice.ca/>.

Lectures suggérées

- Simon du PERRON et Karim BENYKHLEF, « **Les algorithmes et l'État de droit** », (2021) Document de travail # 27, Laboratoire de cyberjustice, Faculté de droit, Université de Montréal. En ligne : <https://www.cyberjustice.ca/publications/les-algorithmes-et-letat-de-droit/>
- Karim BENYKHLEF (dir.), *AI and Law. A Critical Overview*, Montréal, Éditions Thémis, 2021
- Antoine GARAPON, *Bien juger : Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob, 2001.

SÉANCE 2 Lundi 3 juin / 13h-16h

TABLE RONDE : LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR L'IA

Conférencier.ère.s :

Prof. Rosario DUASO CALÉS (Université San Pablo-CEU)

Me Harold ÉPINEUSE (Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice)

Prof. Yves POULLET (Université de Namur)

Modération par Prof. Karim BENYKHLEF (Laboratoire de cyberjustice)

SÉANCE 3 Mardi 4 juin / 9h-12h

APPROCHE EUROPÉENNE DE LA CYBERJUSTICE

Conférencier :

M^e Harold **ÉPINEUSE** avocat et universitaire de formation, Harold Épineuse a travaillé pendant vingt ans aux réformes de la justice pour le compte d'organisations internationales et de gouvernements. Il est aujourd'hui le directeur adjoint de l'institut des études sur le droit et la justice (IERDJ) récemment créé à Paris et chercheur AJC.

Lectures obligatoires :

- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Lignes directrices pour la conduite du changement en matière de Cyberjustice** », (2016). En ligne : <https://edoc.coe.int/fr/efficacite-de-la-justice/7498-lignes-directrices-sur-la-conduite-du-changement-vers-la-cyberjustice-bilan-des-dispositifs-deployes-et-synthese-de-bonnes-pratiques.html>

- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Base statistique de la CEPEJ - Technologies de l'information et de la communication dans les systèmes judiciaires** », (mise à jour 2023). En ligne : https://public.tableau.com/profile/cepej#!/vizhome/ICTinjudiciaryv2020_1_0FR/ICTDevelopmentDashboard
- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement** », (2016). En ligne : <https://rm.coe.int/charte-ethique-fr-pour-publication-4-decembre-2018/16808f699b>
- European Commission, DG for Justice & Consumers, « **Study on the use of innovative technologies in the justice field** », (2020). En ligne : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/4fb8e194-f634-11ea-991b-01aa75ed71a1/language-en>

Lectures suggérées :

- Union européenne, « **Proposition de règlement du Parlement et du Conseil relatif à un système de communication informatisé pour les procédures civiles et pénales transfrontalières (système e-Codex) et modifiant le règlement (UE)** », (2018). En ligne : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:c3415d45-3587-11eb-b27b-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF
- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Boîte à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices sur la Cyberjustice** », (2019). En ligne : <https://rm.coe.int/cepej-boite-a-outils-cyberjustice-fr-cepej-2019-7/168094ef3d>
- Conseil de l'Europe, CDCJ, « **Preuves électroniques dans les procédures civiles et administratives** », (2019). En ligne : <https://rm.coe.int/lignes-directrices-sur-les-preuves-electroniques-et-expose-des-motifs/1680968ab6>
- European Commission - DG for Justice & Consumers, « **Cross-border digital criminal justice** », (2020). En ligne : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e38795b5-f633-11ea-991b-01aa75ed71a1/language-en>
- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Mise en place éventuelle d'un mécanisme de certification des outils et services d'intelligence artificielle dans le domaine juridique et judiciaire : Etude de faisabilité** », (2020). En ligne : <https://rm.coe.int/etude-faisabilite-fr-cepej-2020-15/1680a0adf3>
- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Lignes directrices sur la visioconférence dans les procédures judiciaires** », (2021). En ligne : <https://rm.coe.int/cepej-2021-4-lignes-directrices-videoconference-fr/1680a2c2f5>
- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Lignes directrices sur la numérisation des dossiers judiciaires et la digitalisation des tribunaux** », (2021). En ligne : <https://rm.coe.int/cepej-2021-15-fr-numerisation-dossiers-digitalisation-tribunaux/1680a4cf2e>
- Conseil de l'Europe, CDCJ, « **Règlement en ligne des litiges dans les procédures civiles et administratives : nouvelles lignes directrices** », (2021). En ligne : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a2cf95
- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Outil d'évaluation pour l'opérationnalisation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement** », (2023). En ligne : <https://rm.coe.int/cepej-2023-16final-operationalisation-de-la-chartre-ethique-ia-fr/1680adcc9d>

- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **Lignes directrices sur les modes alternatifs de règlement en ligne des litiges** », (2023). En ligne : <https://rm.coe.int/cepej-2023-19final-fr-directrices-sur-les-modes-alternatives-de-reglem/1680adce34>
- Conseil de l'Europe, CEPEJ, « **L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative par les professionnels de la justice dans un contexte professionnel** », (2024). En ligne : <https://rm.coe.int/cepej-gt-cyberjust-2023-5final-fr-note-ia-generative/1680ae8e02>

SÉANCE 4
Mardi 4 juin / 13h-16h
Vie privée et cyberjustice

Conférencière :

Rosario **DUASO CALÉS**, professeure et coordonnatrice académique du programme de Master en Protection des données, Transparence et accès à l'information de l'Université San Pablo-CEU, Madrid, Espagne et chercheuse AJC.

Présentation du cours :

- Le cours aura pour objectif, dans un premier moment, d'identifier les enjeux quant à la protection de la vie privée dans le contexte de la cyberjustice. Par la suite, nous analyserons certaines problématiques concrètes, telles que l'Open Data des décisions de justice et la protection de la vie privée, ainsi que le droit à l'oubli sur Internet. La question de l'adoption d'une décision individuelle automatisée et celle du profilage seront abordées aussi. Nous étudierons également l'impact lié à l'utilisation de l'IA dans le cadre de la justice algorithmique. Finalement, ce sera le tour d'examiner l'approche fondée sur les risques, adoptée par le législateur au sein de l'UE dans la régulation de la protection des données à caractère personnel et de l'IA. Pour conclure, on identifiera certains outils et mécanismes de protection des données à caractère personnel à considérer dans un tel scénario.

Lectures obligatoires :

- Céline BÉGUIN-FAYNEL, « **L'open data judiciaire et les données personnelles : pseudonymisation et risque de ré-identification** », *Archives de philosophie du droit*, 60, (2018), 153-181. En ligne : <https://doi.org/10.3917/apd.601.0168>
- Karim BENYEKHFLEF et Jie ZHU, « **Intelligence artificielle et justice: justice prédictive, conflits de basse intensité et données massives** », *Les Cahiers de propriété intellectuelle*, 30, (2018), 789-826. En ligne : <https://www.lescpi.ca/s/3743>
- Cécile DE TEWARGNE, « **Diffusion de la jurisprudence via internet dans les pays de l'Union européenne et règles applicables aux données personnelles** », *Petites Affiches*, 194, (2005), 40-48. En ligne : <http://www.crid.be/pdf/public/5021.pdf>
- Nathalie MALLET-POUJOL, « **Information judiciaire et droit à l'oubli** », *Legicom*, 48, (2012), 111-124. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-legicom-2012-1-page-111.htm>

Lectures suggérées :

- Karim BENYEKHFLEF et Rosario DUASO CALÉS, « **Ciberjusticia, métodos alternativos de resolución de controversias y tecnología** », dans *Sociedad digital y Derecho*, T. de la Quadra et J.L. Piñar (dir.), Madrid (2018), 793-810. En ligne : https://www.boe.es/biblioteca_juridica/abrir_pdf.php?id=PUB-NT-2018-97
- Loïc CADIET, « **L'open data des décisions de justice - Mission d'étude et de préfiguration sur l'ouverture au public des décisions de justice** », (2017). En ligne : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000019.pdf> - (Lire principalement le Chapitre 1 de la Partie II).
- Rosario DUASO CALÉS, « **La protection des données personnelles contenues dans les documents publics accessibles sur Internet : le cas des données judiciaires** », (2002). En ligne : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/2435/11449372.PDF?sequence=1&isAllowed=y>
- EDPB et CEPD, « **Avis conjoint 05/2021 de l'EDPB et du CEPD sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle)** », (2021). En ligne : https://www.edpb.europa.eu/system/files/2021-10/edpb-edps_joint_opinion_ai_regulation_fr.pdf
- Philippe PUCHERAL, Alain RALLET, Fabrice ROCHELANDET et Célia ZOLYNSKI, « **La Privacy by design : une fausse bonne solution aux problèmes de protection des données personnelles soulevés par l'Open data et les objets connectés?** », *Legicom*, 56, (2016), 89-99. En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01427983/document>

SÉANCE 5

Mercredi 5 juin / 9h-12h

LOI PÉNALE ET SUJET DU DROIT À L'ÈRE DES ALGORITHMES POLICIERS : ÉTUDES DE CAS SUR LE TRAFIC HUMAIN ET LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Conférencier :

Gabriel LEFEBVRE, Doctorant Université McGill et consultant externe au Projet Infrared du Mila

Présentation du cours :

La séance vise à introduire les étudiants aux normativités issues de différentes technologies, incluant la loi, les règlements, les Codes éthiques, les algorithmes, le code, les techniques policières, ainsi qu'aux interactions entre elles. Nous arriverons à problématiser les vertus morales et les insuffisances de la moralité de la loi face aux normativités algorithmiques policières, fondées sur les corrélations statistiques ainsi que la logique de suspicion. Nous réfléchirons aux questions posées par les technologies de surveillance du web à partir de deux études de cas précis : l'utilisation du *natural language processing* pour contrer le trafic sexuel et l'utilisation d'outils de hachage et de reconnaissance pour lutter contre la pornographie juvénile.

1) NORMATIVITÉS & CONTRE-NORMATIVITÉS ALGORITHMIQUES

1.1.) Les outils de police actuellement utilisés au Canada (les outils visant des aires géographiques à risque, visant des individus « à risque » d'être victimisés, de surveillance du Web, de détection et de signalement, d'enquête et de collecte de la preuve)

1.2.) La technologie de la loi et les codes de principes éthiques : des normativités effectives? (*Charte, Code criminel, La Loi sur l'intelligence artificielle et les données, Loi sur les préjudices en ligne, lois sur la vie privée, etc.*)

2) L'UTILISATION D'OUTILS ALGORITHMIQUES POUR LUTTER CONTRE LE TRAFFIC SEXUEL

Quelles sont les communautés socialement vulnérables qui seront hypervisibilisées? Quels sont les préjudices générés par la simple visibilité policière? Quel impact de l'introduction d'un outil de surveillance sur le web pour la liberté d'expression des travailleuses du sexe? Quelle vision de la sexualité est transmise à travers les choix liés à l'algorithme?

3) L'UTILISATION D'OUTILS ALGORITHMIQUES POUR LUTTER CONTRE LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Quelles bases légales pour criminaliser les images de pornographie juvénile générées par Deepfake ou par IA générative? Qu'est-ce que de la pornographie juvénile, selon la loi et selon les algorithmes policiers?

Lectures obligatoires :

- R. v. Nova Scotia Pharmaceutical Society, [1992] 2 S.C.R. 606, p. 632-643 (sur la théorie de l'imprécision)

Arts. 163.1, 279.01-279.04, 286.1-285.5 Code criminel, <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/901/index.do>
- R. c. Larouche, 2023 QCCQ 1853, par. 59-79, https://blogue.soquij.qc.ca/wp-content/uploads/2024/01/51931457_an.docx
- Luca GIOMMONI et Ruth IKWU, « **Identifying human trafficking indicators in the UK online sex market** », *Trends Open Crim*, 2021. En ligne: <https://link.springer.com/article/10.1007/s12117-021-09431-0>
- Centre canadien de la protection de l'enfance, « **Projet Arachnid : L'accessibilité des images d'abus pédosexuels sur internet** », (2021). En ligne : https://content.c3p.ca/pdfs/C3P_ProjectArachnidReport_fr.pdf

Lectures suggérées :

- Gabriel LEFEBVRE et Karim BENYEKHFLEF, « **Rapport du Canada sur l'IA et l'Administration de la justice** », *e-Revue Internationale de Droit Pénal*, 2023. En ligne : <https://www.penal.org/sites/default/files/files/A-03-23.pdf>
- Gabriel LEFEBVRE et Karim BENYEKHFLEF, « **Predictive Policing in Canada** », (2023) *Revue Internationale de Droit Pénale*, 94 (2), 73-116. En ligne : <https://www.cyberjustice.ca/2024/01/15/pr->

karim-benyekhlief-et-dr-gabriel-lefebvre-signent-l'article-predictive-policing-in-canada-dans-la-revue-internationale-de-droit-penal/

- Kate ROBERTSON, Cynthia KHOO et Yolanda SONG, « **To Surveil and Predict: A Human Rights Analysis of Algorithmic Policing in Canada** », *Rapport du Citizen Lab et International Human Rights Program*, University Of Toronto, 2020. En ligne: <https://citizenlab.ca/wp-content/uploads/2020/09/To-Surveil-and-Predict.pdf>
- Law Commission of Ontario, « **The Rise and Fall of Algorithms in American Criminal Justice: Lessons for Canada** », (2020). En ligne : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3773651

SÉANCE 6

Mercredi 5 juin / 13h-16h

DÉSINFORMATION À L'HEURE DE L'IA – UN CHALLENGE POUR LA DÉMOCRATIE ?

Conférencier :

Yves **POULLET**, Directeur du Centre de recherches informatique et droit et recteur de l'Université de Namur.

Lectures obligatoires :

- Le parlement européen et le conseil de l'Union européenne, « **Règlement (UE) 2022/2065 du parlement européen et du Conseil du 29 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numérique)** », *Journal officiel de l'Union européenne*, octobre 2022, p. 01-102. En ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R2065>
- Pierre TRUDEL, « **Fausse nouvelles et réseaux sociaux** », dans Michèle STANTON-Jean et Christian HERVÉ, *Éthique, intégrité scientifique et fausses nouvelles*, Paris, Dalloz, 2021, p.122-153. En ligne : <https://pierretrudel.openum.ca/files/sites/6/2021/11/Trudel85a-2.pdf>
- Noémi BONTRIDDER et Yves POULLET, « **La cancel culture, la technologie et le rôle des plateformes à l'aune du principe de la liberté d'expression** », *Journal des Tribunaux*, 6915, (2022), p. 657-670. En ligne : <https://researchportal.unamur.be/en/publications/la-cancel-culture-la-technologie-et-le-r%C3%B4le-des-plateformes-%C3%A0-lau>

Lectures suggérées :

- Emmanuel NETTER, « **À la recherche du juste rôle des plateformes exploitants des réseaux sociaux dans la lutte contre la « haine en ligne »** », dans Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens, *Les plateformes d'intermédiation*, Paris, In Press, 2022, p.01-18. En ligne : <https://hal.science/hal-03650659/document>
- Alejandra MICHEL & Yves POULLET, « **Tribunal de l'entreprise de Bruxelles (cess., 9e ch.), 8 novembre 2021 – Notes d'observations** », (2023), *Revue des droits des technologies de l'information*, 90. P. 75-117.

- UNESCO, « **Principes pour la gouvernance des plateformes numériques: préserver la liberté d'expression et l'accès à l'information – une approche multipartite** », 2023. En ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387359>

SÉANCE 7

Jeudi 6 juin / 9h-12h

LA CYBERJUSTICE ET LES GROUPES MARGINALISÉS

Conférencier :

Me Sarit K. **MIZRAHI**, chercheuse avec près d'une décennie d'expérience explorant l'intersection entre le droit et la technologie, en mettant l'accent sur les technologies émergentes comme l'IA. Doctorante en droit au Centre de droit, technologie et société de l'Université d'Ottawa

Présentation du cours :

Notre dépendance croissante sur des algorithmes pour gérer les données dont nous disposons joue un rôle important dans l'élaboration des diverses décisions qui impactent notre vie quotidienne et peut même limiter les opportunités dont nous disposons. Il est donc essentiel de s'interroger sur les données qui se cachent derrière ces algorithmes, sur les perspectives qu'ils propagent et sur la manière dont ils peuvent contribuer à limiter l'accès à la justice. Mais il ne suffit pas seulement d'être conscient de la propension de biais et de discrimination par les algorithmes. Il est également important d'évaluer de façon critique les données qui nous sont présentées par les algorithmes – tout en donnant une voix à ceux qui sont le plus marginalisés par la technologie moderne – pour conduire à une utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

Lectures obligatoires :

- Langdon WINNER, « **Do Artifacts Have Politics?** », dans *The Whale and the Reactor: A Search for Limits in an Age of High Technology*, Chicago, University of Chicago Press, p. 19. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/20024652>
- Julia ANGWIN, Jeff LARSON, Surya MATTU et Lauren KIRCHNER, « **Machine Bias** » (23 mai 2016). En ligne : <https://www.propublica.org/article/machine-bias-risk-assessments-in-criminal-sentencing>.
- Ruha BENJAMIN, « **Coded Exposures: Is Visibility a Trap?** » dans *Race After Technology: Abolitionist Tools for the New Jim Code*, Cambridge, Polity Press, 2019, p. 64. En ligne : <https://static1.squarespace.com/static/59a7762f2994ca11765ff510/t/61f1be04e9dfdc0d309e3ce7/1643232773785/%EF%BF%BD%C3%BF>

Lectures suggérées :

- Anupam CHANDER, « **The Racist Algorithm?** », (2017) 115-6 *Michigan Law Review* 1023. En ligne : <https://repository.law.umich.edu/mlr/vol115/iss6/13/>

- Hin-Yan LIU, « The Digital Disruption of Human Rights Foundations », en ligne : https://www.researchgate.net/publication/326991445_The_Digital_Disruption_of_Human_Rights_Foundations#:~:text=The%20digital%20disruption%20of%20human%20rights%20flows%20from%20the%20different,and%20the%20freedom%20of%20expression
- Karine GENTELET et Sarit K. MIZRAHI, « **We Need Concrete Protections From Artificial Intelligence Threatening Human Rights** ». En ligne : <https://theconversation.com/we-need-concrete-protections-from-artificial-intelligence-threatening-human-rights-168174>.

SÉANCE 8

Jeudi 6 juin / 13h-16h

SIMULATION DE PROCÈS EN SALLE VIRTUELLE

Conférencier :

Nicolas **VERMEYS**, professeur, chercheur AJC, directeur du Centre de recherche en droit public et directeur adjoint du Laboratoire de cyberjustice

Présentation du cours :

- Les étudiant.e.s seront invité.e.s à participer à une simulation de procès faisant usage des technologies de l'infrastructure du Laboratoire de cyberjustice. Cette séance sera ainsi l'occasion de mettre en œuvre certains des enseignements reçus au cours de la semaine, ainsi que d'observer les incidences de divers outils technologiques sur une audience pour ensuite discuter de celles-ci en classe.

Lectures obligatoires :

- Fredric I. LEDERER, « **The Evolving Technology-Augmented Courtroom: Before, During, and After the Pandemic** », (2021) 23 *Vanderbilt Journal of Entertainment and Technology Law* 301

Lectures suggérées :

- Nicolas W. VERMEYS et Karim BENYEKHFLEF, « **Best Practices in the Field of Cyberjustice** », (2011). En ligne : <http://www.ijjusticia.org/docs/Karim%20Nicolas.pdf>
- Linda MULCAHY, « **The Unbearable Lightness of Being? Shifts Towards the Virtual Trial** », (2008) 35-4 *J. of Law and Society* 464

SÉANCE 9

Vendredi 7 juin / 9h-12h

SÉANCE HYBRIDE MONTRÉAL ET NICE (FRANCE)

Atelier Non Fongible Tokens (NFT) : de leur création aux enjeux numériques

Conférencier :

Vincent **DE BONNAFOS**, avocat associé, DL Corporate & Regulatory Monaco et chargé d'enseignement à l'Université Côte d'Azur.

Présentation du cours :

- La séance sera consacrée à l'étude des NFT (non fongible tokens), sous l'aspect technique et juridique. Les participants seront invités à s'interroger sur la réalisation d'un NFT, sous forme d'un cas pratique, qui sera l'objet d'un questionnement juridique. Des propositions d'amélioration du cadre juridique existant seront formulées, en associant les participants de cet atelier.

Lectures obligatoires :

- Vincent DE BONNAFOS, « **NFT** », (2024), *Faculté de droit et science politique Lex Société*. En ligne : <https://droit.univ-cotedazur.fr/dl4t/publications/legal-frameworks/nft>

Lectures suggérées :

- Vincent DE BONNAFOS, « **Plaidoyer pour un cadre de droit souple applicable aux jetons non-fongibles** », (2022), *Revue pratique de la prospective et de l'innovation*, n° 2 (20), p.1-5.
- Yves EL HAGE, « **La réglementation des NFT à la lumière du droit international privé : réglementation étatique ou extra-étatique ?** », (2022), *Revue de Droit bancaire et financier*, n° 4 (38), p.1-7.

SÉANCE 10

Vendredi 7 juin / 13h-16h

ONLINE DISPUTE RESOLUTION

Conférencier :

Valentin **CALLIPEL**, avocat, chargé de mission au Laboratoire de cyberjustice et chercheur AJC

Lectures obligatoires

- Nicolas Vermeys et Karim Benyekhlef, « **ODR and the Courts** », dans Mohamed S. ABDEL WAHAB, Ethan KATSH et Daniel RAINEY (éd.), *Online Dispute Resolution: Theory and Practice*, la Haie, Eleven, 2012, p. 295. En ligne: <https://www.vermeys.com/publications/odr-and-the-courts/>.
- Ayelet Sela, « **E-Nudging Justice: The Role of Digital Choice Architecture in Online Courts** », *Journal of Dispute Resolution* 127 (2019); Bar Ilan University Faculty of Law Research Paper No. 19-16. En ligne : <https://ssrn.com/abstract=3414176>.
- Amy J Schmitz, and John Zeleznikow, « **Intelligent Legal Tech to Empower Self-Represented Litigants** », (March 2, 2022). Ohio State Legal Studies Research Paper No. 688, 23 Columbia Science and Technology Law Review 142-190 (2022). En ligne : <https://journals.library.columbia.edu/index.php/stlr/article/view/9391/4800>.

- Shannon Salter, « **Online Dispute Resolution and Justice System Integration : British Columbia's Civil Resolution Tribunal** », (2017) 34 *Windsor Y. B. Access Just.* 112. En ligne : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2965745 .

Lectures suggérées

- Paul Gowder, *Transformative legal technology and the rule of law*, University of Toronto Law Journal, Volume 68, Supplement 1, 2018, pp. 82-105.
- Nicolas Vermeys, « **Le règlement en ligne des différends de cyberconsommation** » dans Pierre-Claude LAFOND et Vincent GAUTRAIS, dir, *Consommateur numérique : une protection à la hauteur de la confiance?*, Montréal, Yvon Blais, 2016, 257-294.
- Karim Benyekhlef, Emmanuelle AMAR et Valentin Callipel, « **ICT-Driven Strategies for Reforming Access to Justice Mechanisms in Developing Countries** », (2015) 6 *The World Bank Legal Review* 325. En ligne : https://issuu.com/world.bank.publications/docs/9781464803789_part2
- Meredith Rossner "Remote rituals in virtual courts" First published: 05 August 2021. En ligne : <https://doi.org/10.1111/jols.12304>

SÉANCE 11

Samedi 8 juin / 9h-12h

BLOCKCHAIN & RÉOLUTION DES CONFLITS : UN MARIAGE DE RAISON ?

Conférencier :

Me Erwan **JONCHÈRES**, avocat fondateur chez Satoshi Legal. Il s'intéresse aux NFTs, à la blockchain, aux cryptomonnaies, au droit des affaires et aux données personnelles. Il a également travaillé au Laboratoire de cyberjustice dès son admission au Barreau du Québec.

Présentation du cours :

- Le cours a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension de la technologie de la chaîne de blocs, son fonctionnement, ainsi que son insertion dans le cadre juridique québécois. Nous aurons également l'occasion d'aborder l'utilisation de contrats intelligents et l'intérêt des systèmes de blockchain dans la preuve numérique au regard de la LCCJTI, ainsi que des exemples d'applications possibles en matière de propriété intellectuelle et de résolution en ligne des conflits.

Lectures obligatoires :

- Amy J. SCHMITZ, « **Online Dispute Resolution for Smart Contracts** », (2019) *Journal of Dispute Resolution* 103. En ligne : <https://scholarship.law.missouri.edu/facpubs/726/>
- Clément LESAEUGE, Federico AST & William GEORGE, « **Kleros Short Paper v.1.0.7** », (2019). En ligne : <https://kleros.io/whitepaper.pdf>

- Erwan JONCHÈRES et Soleïca MONNIER, « **La blockchain comme outil probatoire: une analyse au regard de la LCCJTI** », (2020), Lex Electronica volume 25, numéro 3. En ligne : <https://www.lex-electronica.org/en/articles/volume-25-2020-vol25-n3/la-blockchain-comme-outil-probatoire-une-analyse-au-regard-de-la-lccjti/>

Lectures suggérées :

- Nicolas W. VERMEYS et Karim BENYEKHFLEF, « **Best Practices in the Field of Cyberjustice** », (2011). En ligne : <http://www.ijusticia.org/docs/Karim%20Nicolas.pdf>
- The Law Society, « **Blockchain: Legal and regulatory guidances** », (2022). En ligne : <https://www.lawsociety.org.uk/topics/research/blockchain-legal-and-regulatory-guidance-second-edition>